Environnement

En matière d'environnement, la Communauté de communes vallée de l'Hérault agit en tant que gestionnaire de sites (Natura 2000, Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault). Elle est aussi partenaire des structures actrices
en matière de gestion de la ressource en eau, un travail structurant au regard des évolutions contextuelles en la matière.

Déchets ménagers : collecte, tri et traitement

Cette compétence est exercée dans le but de contribuer à la préservation de l'environnement et dans une optique de développement durable. Elle est exercée en direct par les services de la communauté de communes pour la collecte en porte à porte des déchets résiduels et des biodéchets.

Pour aller plus loin : Plan d'optimisation de la gestion des déchets, Gestion des déchets au quotidien.

Pour le tri (points tri et déchèteries) et le traitement, elle est exercée à travers le Syndicat Centre Hérault, regroupant les trois communautés de communes : Vallée de l'Hérault, Lodévois-Larzac et Clermontais.

Site du Syndicat Centre Hérault.

TÉLÉCHARGER

Règlement de service - collecte des ordures ménagères - (580.10 Ko)

Fiche de synthèse - Gestion déchets ménagers - RPQS 2020 - (439.25 Ko)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Services - Service déchets ménagers 2020 - (2.85 Mo)

Service public d'assainissement non collectif

Le système d'assainissement est un équipement obligatoire. Les habitations qui ne peuvent être raccordées à un réseau d'assainissement collectif doivent disposer d'un équipement individuel d'assainissement des eaux usées. On parle alors d'assainissement autonome, ce qu'on appelle habituellement les fosses septiques, même s'il existe d'autres systèmes d'épuration et de traitement.

Pour éviter la pollution, la conformité et le bon entretien de ces installations sont obligatoirement contrôlés par le service public de l'assainissement non collectif. Ce service est assuré par la communauté de communes. 1 600 installations sont contrôlées et suivies.

- contrôle technique des installations
- information et conseil aux particuliers

Pour aller plus loin : Assainissement non collectif

TÉLÉCHARGER

Règlement de service - SPANC - (518.82 Ko)

Schémas directeurs communautaires 2022-2026 - (7.98 Mo)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022 - (25.92 Mo)

Fiche synthétique RPQS - Eau 2022 - (2.77 Mo)

Fiche synthétique RPQS - Assainissement 2022 - (2.83 Mo)

Eau potable et assainissement

Prise de compétence « eau et assainissement »

La loi Notre du 7 août 2015 a fixé l'obligation du transfert des compétences eau et assainissement des communes aux intercommunalités au plus tard au 1er janvier 2020. La communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de prendre la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2018.

L'objectif est de mutualiser les moyens pour une gestion de service et de réorganisation territoriale en passant de 35 000 autorités gestionnaires à 1 500/3 500, au niveau national. Localement, nous passerons de 12 gestionnaires à 2.

L'eau est une ressource rare et vulnérable sur notre territoire et cela a un impact important sur l'aménagement du territoire. La ressource eau a été identifiée comme un des enjeux majeurs dans le cadre du nouveau projet de territoire de la vallée de l'Hérault.

Pour aller plus loin : eau potable et assainissement

TÉLÉCHARGER

Règlement du service - Eau potable - (1.25 Mo)

Règlement du service - Assainissement - (1.00 Mo)

Schémas directeurs communautaires 2022-2026 - (7.98 Mo)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022 - (25.92 Mo)

Fiche synthétique RPQS - Eau 2022 - (2.77 Mo)

Fiche synthétique RPQS - Assainissement 2022 - (2.83 Mo)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis 2014, la Communauté de communes vallée de l'Hérault se prépare à prendre cette compétence qui a été prise au 1er janvier 2018.

Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux la Gemapi vise à :

- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès
- l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin versant hydrographique
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La Gemapi travaille à l'élaboration de plans de gestion pluriannuels qui permettent d'identifier les interventions et les besoins sur cinq ans. Le territoire de la communauté de communes est concerné par trois plans de gestion sur l'Hérault, la Lergue aval et le Lez-Mosson, dont la coordination est assurée par le Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault et le Syndicat du bassin Lez-Mosson.

Pour aller plus loin : GEMAPI

Protection et mise en valeur de l'environnement

- conduite et animation des sites Natura 2000

Sur le territoire, la communauté de communes est responsable de trois sites d'intérêt européen : « Montagne de la Mourre et Causse d'Aumelas », "Garrigues de la Moure et d'Aumelas" et « Gorges de l'Hérault ».

Ces sites font partie du réseau de sites européens Natura 2000.

Objectif : préserver la biodiversité et concilier l'activité humaine avec la préservation des habitats et des espèces.

- actions sur les espaces naturels d'intérêt communautaire

Vingt-six espaces naturels remarquables ont été recensés sur le territoire (en plus des sites Natura 2000 et du Grand Site de France) en raison de leur intérêt écologique et paysager : bois, garrigues, berges de rivières…

La communauté intervient pour la protection, réhabilitation et mise en valeur de ces espaces.

- sensibilisation des publics à l'environnement

Territoire engagé pour la nature

En 2019, la communauté de communes a obtenu la reconnaissance de l'Agence régionale pour la biodiversité comme étant un **"Territoire engagé pour la nature"**. Ainsi, elle s'engage à porter trois projets durant trois ans : l'intégration de la biodiversité dans le futur écoquartier, la mise en place d'un atlas de la biodiversité intercommunale, et la création d'une plateforme web valorisant les bonnes pratiques citoyennes en matière de biodiversité.

Pour aller plus loin : page Natura 2000 et le site Natura 2000

TÉLÉCHARGER

A la découverte des espaces naturels - (945.00 Ko)

A la découverte des paysages - (2.03 Mo)

A la découverte du patrimoine bâti communal - (2.13 Mo)

Gestion du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault »

Ce site naturel et historique, classé au titre de la loi de 1930, fait l'objet d'une démarche de gestion durable et concertée sous la responsabilité de la communauté. Cette démarche a été reconnue par l'attribution en 2010 du label « Grand Site de France » par le ministère de l'environnement. Le label Grand Site de France a été renouvelé en janvier 2018 pour un périmètre étendu.

- préservation et restauration du patrimoine historique et naturel
- aménagement et gestion des équipements touristiques
- régulation de la fréquentation et des flux
- information et accueil des visiteurs
- amélioration du cadre de vie

Plan de paysage : Le paysage est un bien commun et doit s'adapter aux évolutions contemporaines qui le transforment. Le plan de paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault » est une démarche locale volontaire qui permet d'élaborer de manière concertée les paysages de demain. En 2019, le plan de paysage a fait l'objet d'une phase de diagnostic qui a permis de réaliser un découpage du territoire en 9 sous-unités paysagères et de relever des dynamiques d'évolution des paysages comme le développement rapide de l'urbanisation. Le diagnostic a également identifier des enjeux tels le maintien de l'ouverture des milieux naturels ou les alternatives à la voiture individuelle pour découvrir le patrimoine remarquable.

Pour aller plus loin : Grand Site de France

Encadrement de la pratique des activités de pleine nature

La communauté a défini un schéma d'aménagement et de développement des activités de pleine nature. Ce programme a pour but à la fois de renforcer l'offre de loisirs de proximité pour les habitants et l'offre touristique du territoire. L'objectif est également d'orienter les pratiques vers des sites aménagés avec un accueil de qualité afin de réguler la fréquentation des espaces naturels.

A ce jour, 110 km de sentiers sont balisées et entretenus sur 11 itinéraires de promenade-randonnée. Pour le VTT ce n'est pas moins de 7 circuits qui sont balisés et entretenus sur 125 km.

Les actions :

- aménagement et entretien de sites d'activités
- site d'escalade du Joncas
- suivi des activités de loisirs nautiques
- organisation d'événements sportifs

- gestion et suivi de la fréquentation

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature : Suite au bilan réalisé en 2019 sur la mise en oeuvre d'une première phase du schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature, un nouveau plan d'actions a été validé pour la période 2019-2024 et concerne l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50